

# **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par le préfet du Jura à la CDCI le 9 mai 2011**

## **Contexte**

- **Objectifs du schéma**
- **Orientations fixées par la loi**
- **Concertations entreprises**
- **Diagnostic du territoire**

## **Présentation du projet de schéma**

- **Couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et suppression des enclaves et discontinuités territoriales**
- **Rationalisation des EPCI à fiscalité propre**
- **Réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes**

## **Cartes annexées au schéma**

*Les populations de référence retenues pour le présent document sont les populations totales publiées par l'INSEE et entrées en vigueur le 1er janvier 2011.*



# Contexte

## Objectifs du schéma

Aux termes de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010, le schéma est un document destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

Il prévoit :

- la couverture intégrale du territoire par des Etablissements Publics et de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales ;
- les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre et des syndicats mixtes existants.

Il peut proposer :

- la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre ainsi que la modification de leurs périmètres;
- la suppression, la transformation ainsi que la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

## Orientations fixées par la loi

Le schéma prend en compte les orientations suivantes :

- la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants: toutefois ce seuil de population n'est pas applicable aux EPCI dont le territoire comprend des zones de montagne délimitées conformément à l'article 3 de la loi 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne; par ailleurs, ce seuil peut-être abaissé par le représentant de l'Etat dans le département pour tenir compte des caractéristiques géographiques particulières de certains espaces
- une amélioration de la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'INSEE, des bassins de vie, et des schémas de cohérence territoriale
- l'accroissement de la solidarité financière
- la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes au regard en particulier de l'objectif de suppression des doubles emplois entre des EPCI ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes
- le transfert de compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un EPCI à fiscalité propre
- la rationalisation des structures en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable.

## Concertations entreprises

Dès la phase d'élaboration de la loi, deux sessions de la CDCI, les 18 octobre et 29 novembre 2010, ont été consacrées à l'examen du contenu de la future loi ainsi qu'au diagnostic portant caractéristiques du territoire jurassien.

La CDCI du 18 octobre 2010 a en outre validé une démarche de travail sur la base d'une présentation aux élus du contenu de la réforme et des principaux enjeux démographiques, économiques et sociaux des territoires, au cours de réunions organisées sur la base territoriale des pays.

Les réunions territoriales, auxquelles les parlementaires étaient associés, se sont déroulées à Champagnole le 8 novembre 2010, aux Rousses le 15 novembre 2010, à Dole le 19 novembre 2010 et à Orgelet le 22 novembre 2010 et ont concerné 200 élus.

Parallèlement, et en réponse aux sollicitations d'élus, des réunions spécifiques ont eu lieu à Morez, Les Rousses et Bellefontaine.

Des réunions élargies aux membres des bureaux des intercommunalités ont été organisées à Salins-Les-Bains et Poligny pour les communautés de communes d'Arbois, Vignes et Villages-Pays de Louis Pasteur, du Comté de Grimont et de Champagnole Porte du Haut-Jura, pour faire suite à une proposition de la présidente du Pays du Revermont.

Des réunions de même nature ont été programmées sur l'arrondissement de Dole avec les élus de Nord Ouest Jura.

Une réunion s'est tenue à Saint Amour avec les bureaux des communautés de communes du Pays de Saint-Amour et de Sud Revermont, le 7 avril 2011.

Sur le territoire lédonien, à l'échelle du SCOT, une étude spécifique visant à analyser la pertinence et le périmètre d'une communauté d'agglomération a été soutenue par l'Etat et a servi de support d'information sur la réforme des collectivités territoriales.

En outre, chaque maire de commune isolée a été reçu par un membre du corps préfectoral pour évoquer le choix qui s'impose désormais et engager la réflexion quant à l'avenir de sa commune.

Enfin, le préfet du Jura a eu, depuis sa prise de fonction, un entretien spécifique sur le sujet de l'intercommunalité avec chacun des parlementaires ainsi qu'avec le président du Conseil Général.

Pour répondre aux besoins liés à la mise en œuvre de la loi, l'État s'est organisé en mobilisant le corps préfectoral, le service de la préfecture chargé au secrétariat général de suivre les collectivités, en confiant une mission spécifique au directeur départemental des territoires. Un groupe technique interministériel a été constitué avec l'apport de la DGFIP et de l'inspection d'académie en s'adjoignant un bureau d'études spécialisé dans les analyses financières et territoriales (Cabinet Mazars).

Deux fusions concernant chacune trois intercommunalités, aboutissant à des territoires de 11 567 habitants pour Bresse-Revermont et 24 344 habitants pour Haut-Jura Saint-Claude, ont été validées à effet du 1er janvier 2011.

L'un de ces regroupements a permis d'intégrer deux des communes isolées: Froideville et Versous-Sellières.

# Diagnostic du territoire

Ce diagnostic a été présenté lors de la CDCI du 18 octobre 2010 et lors des concertations territoriales préalables.

Les éléments d'expertise ont été apportés aux collectivités pour éclairer les acteurs dans leurs choix sur la base de critères objectifs pertinents, notamment statistiques, cartographiques, géographiques et économiques (prise en compte des bassins de vie, des unités urbaines voire des aires urbaines, des déplacements domicile-travail, notamment).

Ce diagnostic comprend:

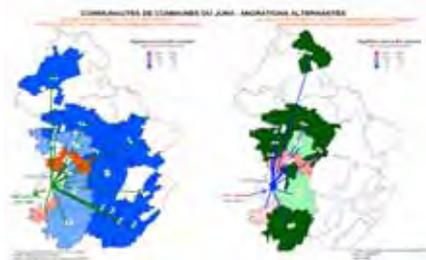
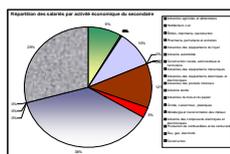
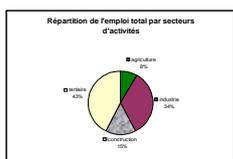
- une première partie présentant des éléments de compréhension et de présentation de la réforme de la CDCI et de la mise en œuvre du SDCI
- une deuxième partie développant à partir de cartes, la situation de l'intercommunalité actuelle, les orientations inscrites dans les précédents schémas, les populations des intercommunalités faisant notamment apparaître les territoires de moins de 5 000 habitants et les communes isolées, le territoire correspondant à la zone de montagne, les unités urbaines et les aires urbaines influençant le Jura, les bassins de vie DATAR 2003, les SCOT et le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, les pays, le nombre d'adhésions à un syndicat de chaque commune, la situation et la taille des intercommunalités des départements voisins du Jura.



L'ensemble des documents cartographiques, dont quelques exemples sont reproduits en vignette dans le présent document, ont été mis à la disposition des élus et du public sur le site de la DDT du Jura et sont toujours consultables sur le site :

<http://www.jura.equipement-agriculture.gouv.fr/> rubrique intercommunalités.

- une troisième partie présentant à partir de cartographies et schémas, les principales caractéristiques socio-économiques des territoires (démographie, activités, valeur ajoutée, revenus, pauvreté, notamment) faisant apparaître pour chaque EPCI les convergences, les complémentarités et les divergences, ainsi qu'une cartographie des migrations alternantes domicile-travail.



# Présentation du projet de schéma

## Couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et suppression des enclaves et discontinuités territoriales

Au 1er janvier 2011, subsistent dans le Jura, 10 communes isolées (Champagney, Auxange, Plumont, Saint-Lamain, Villeneuve-sous-Pymont, Bellefontaine, La Mouille, Villard-sur-Bienne, Senaud et Val d'Epy).

### Arrondissement de Dole:

- **Auxange** (190 habitants), a fait part de sa volonté de rejoindre la Communauté d'agglomération du Grand Dole; **le projet intègre ce choix.**
- **Champagney** (351 habitants), jouxte les CC de Nord Ouest Jura et d'Auxonne Val de Saône en Côte d'Or. Cependant cette commune appartenait auparavant à la CC le Jura Dolois mais n'a pu être intégrée dans la CA du Grand Dole du fait de la discontinuité territoriale. **Sa situation doit être traitée en lien avec celle de la CC Nord Ouest Jura.**
- **Plumont** (93 habitants), bien que jouxtant la CC du Val d'Amour, est géographiquement incluse dans le territoire de la communauté Jura Nord. Les migrations alternantes montrent une prépondérance de l'influence de Besançon, de Dole et des communes voisines de Fraisans ou de Dampierre. **On retrouve donc les mêmes problématiques que celles de Jura Nord auquel la commune de Plumont doit être rattachée.**

### Arrondissement de Lons-le-Saunier:

- **Senaud** (50 habitants), ne peut que rejoindre la CC du Pays de Saint-Amour ou celle du canton de Coligny. Compte tenu de la réalité administrative, des très faibles migrations alternantes et de l'absence de choix clairement exprimé par le conseil municipal, **sa situation doit être traitée en lien avec celle de la communauté de communes du Pays de Saint-Amour.**
- **Saint-Lamain** (126 habitants), appartenant au pays lédonien, se trouve en limite de plusieurs influences avec autant de mouvements domicile-travail vers Lons-le-Saunier que Poligny ou Domblans. Géographiquement le rapprochement est possible avec le Comté de Grimont, Bresse-Revermont et les Coteaux de la Haute Seille, **néanmoins un rattachement aux Coteaux de la Haute Seille est privilégié compte tenu de la délibération prise par le conseil municipal de la commune.**
- **Villeneuve-sous-Pymont** (276 habitants), **est insérée géographiquement dans la Communauté de Communes du Bassin de Lons-le-Saunier (CCBL) et doit donc intégrer la CCBL.**
- **Val d'Epy** (145 habitants), jouxte les CC Petite Montagne, du Pays de Saint-Amour et du canton de Coligny. Ce territoire se situe sous l'influence commerciale de Bourg-en-Bresse et scolaire de Coligny. Compte tenu de la réalité administrative, des très faibles migrations alternantes et de l'absence de choix clairement exprimé par le conseil municipal, **sa situation doit être traitée en lien avec celle de la communauté de communes du Pays de Saint-Amour.**

### **Arrondissement de Saint-Claude:**

- **Bellefontaine** (572 habitants), dont l'activité économique et l'accès routier sont principalement liés à Haut-Jura-Arcade, hésite du fait de son autre orientation vers le tourisme hivernal (alpin et fond) entre Haut-Jura-Arcade et la Station des Rousses-Haut-Jura. **La topographie et la réalité des flux domicile-travail conduisent à traiter sa situation en lien avec celle de Haut-Jura-Arcade.**
- **La Mouille** (309 habitants), est insérée géographiquement dans Haut-Jura-Arcade. **Le projet en prend acte et rattache la commune à cet EPCI.**
- **Villard-sur-Bienne** (199 habitants), **a délibéré pour demander son adhésion à la CC de Haut-Jura Saint-Claude et le projet prend en compte ce choix.**

# Rationalisation des EPCI à fiscalité propre

Au terme de la large concertation entreprise, des échanges et des débats qui se sont tenus notamment en CDCI, le projet de schéma prévoit que 14 EPCI sur les 25 existants au 1er janvier 2011 ne sont pas concernés par une fusion.

## **Arrondissement de Dole :**

Sur les 5 communautés de communes ou d'agglomération une seule se situe en dessous de 5000 habitants: Nord Ouest Jura.

**La CC Nord Ouest Jura** compte 11 communes pour 2 749 habitants. Ce territoire est essentiellement résidentiel (au moins trois-quart des actifs travaillent à l'extérieur de la communauté). Il fonctionne principalement avec la CA du Grand Dole et à un degré moindre avec les EPCI d'Auxonne Val de Saône, de Val de Pesmes, Jura Nord et le Grand Dijon.

**Compte tenu de la réalité des liens existants avec le pôle dolois, et de sa population inférieure au seuil de 5 000 habitants, le projet prévoit de fusionner la CC Nord Ouest Jura avec la CA du Grand Dole dans une logique de participation à la structuration d'un espace jurassien prenant sa place dans la construction de la dynamique de la Métropole Rhin Rhône.**

Cette solution permet notamment de soutenir le dynamisme de Moisey, principale commune du territoire en lui donnant les moyens de s'organiser en pôle de service et d'équilibre du territoire dolois.

**La CC Jura Nord** comporte 25 communes pour 9 688 habitants. Ce territoire se situe en grande partie dans l'aire urbaine de Besançon, tout en connaissant également une certaine influence doloise. Ce territoire surtout résidentiel se caractérise par des relations domicile travail essentiellement avec les communautés situées dans le département voisin du Doubs notamment Besançon et Saint Vit mais aussi le pôle dolois. Si, avec le Doubs, la relation est clairement déséquilibrée avec une fonction majoritairement résidentielle, elle paraît plus équilibrée avec le Grand Dole.

Trois hypothèses peuvent concerner ce territoire :

Le maintien en tant que CC indépendante:

la communauté possède une armature de pôles avec Dampierre, Orchamps, Fraisans , voire Gendrey, ce qui lui assure une capacité d'organisation de services de proximité. Cependant elle ne peut que subir les conséquences des flux migratoires en provenance de ses grandes voisines.

La recherche d'une alliance avec le pôle de Saint Vit dans le Doubs :

Ce nouvel EPCI constituerait un ensemble de près de 20 000 habitants mais accentuerait encore les fonctions purement résidentielles de ce territoire.

La recherche d'une alliance avec le Grand Dole :

le réseau des principales communes de Jura Nord pourrait alors bénéficier de l'appui dolois, pour accentuer les fonctions de services et de pôles intermédiaires et se doter d'une capacité d'action lui permettant de maîtriser son développement.

**Le projet propose le maintien d'une entité indépendante dans l'attente que toutes les conditions soient réunies pour un regroupement souhaitable avec le Grand Dole.**

**La CC de la Plaine Jurassienne** comporte 21 communes pour 9 199 habitants.

Ce territoire, initialement rural, se situe dans l'aire d'influence économique de Dole-Tavaux et en constitue le principal espace de développement résidentiel. Près de la moitié des actifs de l'EPCI travaillent dans la CA du Grand Dole.

Un rapprochement avec la CA du Grand Dole serait l'hypothèse la plus pertinente: ce territoire résidentiel a vocation à intégrer le Grand Dole suivant la même logique que celle précédemment évoquée au sujet de Jura Nord.

**Cependant, le schéma prévoit le maintien d'une entité indépendante dans l'attente que toutes les conditions soient réunies pour un regroupement**

**La CC du Val d'Amour** comporte 24 communes pour 9 411 habitants.

Ce territoire, principalement résidentiel mais possédant cependant des activités économiques autonomes, connaît des influences multipolarisées provenant de Besançon, Salins, Arbois, Poligny et Dole. Les relations domicile travail concernent essentiellement la CA du Grand Dole et les communautés situées dans le département du Doubs (surtout Besançon) ainsi que le Comté de Grimont, Arbois, Vignes et Villages-Pays de Louis Pasteur, ou le Pays de Salins-les-Bains.

**Compte tenu de ce qui précède, le schéma propose le maintien d'une communauté indépendante qui garantit l'équilibre de ce territoire sans obérer la perspective d'un rapprochement avec la CA du Grand Dole.**

**La Communauté d'Agglomération du Grand Dole** comporte 41 communes pour 54 616 habitants.

Ce territoire comprend plus d'emplois que d'actifs et possède des relations domicile travail avec les départements du Doubs et de Côte d'Or, mais attire aussi les actifs des quatre communautés jurassiennes voisines.

La CA du Grand Dole est clairement la structure de gouvernance du territoire nord jurassien. Au delà, son territoire et ses moyens doivent être à la mesure de son influence dans la métropole Rhin-Rhône.

**Dans cette perspective, le projet, bien qu'il ne propose que la fusion avec la CC Nord Ouest Jura a pour ambition à moyen terme d'encourager l'association des CC voisines à la communauté d'agglomération.**

### **Arrondissement de Lons-le-Saunier**

L'arrondissement de Lons-le-Saunier peut être divisé en quatre sous espaces ayant des relations entre eux, mais qui possèdent des caractéristiques spécifiques: les territoires de plateaux dominés par la ville de Champagnole, le Triangle d'Or autour d'Arbois-Poligny-Salins, les confins sud du département avec une influence perceptible de Bourg-en-Bresse ou Oyonnax et l'espace lédonien animé par l'activité de la ville préfecture.

**La CC Champagnole Porte du Haut-Jura** comporte 38 communes pour 19 444 habitants.

Ce territoire, économiquement diversifié mais en voie de résidentialisation apparaît équilibré entre actifs et emplois. Il se caractérise par des relations domicile-travail avec l'ensemble de ses voisins, y compris avec le Doubs et la Suisse, avec un caractère plus marqué pour la CCBL, Haut-Jura Arcade, la Grandvallière ou le Pays de Salins-les-Bains.

**Le schéma propose de maintenir la CC Champagnole Porte du Haut-Jura comme structure autonome.** Elle a vocation, à terme, à s'élargir à d'autres communautés de communes.

**La CC du Plateau de Nozeroy** comporte 28 communes pour 3 269 habitants.

Ce territoire, de faible densité et à caractère principalement agricole et forestier, possède un certain équilibre entre actifs et emplois. Les relations domicile-travail sortantes se font avec la communauté de communes de Champagnole Porte du Haut-Jura, le département du Doubs voisin et la Suisse.

Il présente toutes les spécificités d'un territoire de montagne peu dense et comportant beaucoup de villages faiblement peuplés.

La taille de la CC du Plateau de Nozeroy ne lui permet pas d'assurer un développement pérenne de son territoire.

**Cependant, compte tenu de son classement en zone de montagne et en l'absence de solution alternative immédiate, le projet propose le maintien en l'état de cet EPCI.** Toutefois, un regroupement avec au moins une autre entité paraît incontournable à terme.

**La CC du Pays de Salins-les-Bains** comporte 22 communes pour 6 325 habitants.

Ce territoire, équilibré entre actifs et emplois et à l'économie s'orientant de plus en plus vers le tourisme, les services et les soins à la personne, se caractérise par des relations domicile travail avec le département du Doubs mais aussi et surtout avec les CC Arbois, Vignes et Villages-Pays de Louis Pasteur ainsi qu'à un moindre degré avec les CC du Val d'Amour, de Champagnole Porte du Haut-Jura et du Comté de Grimont.

La CC du Pays de Salins-les-Bains constitue avec celle du Comté de Grimont et celle d'Arbois, Vignes et Villages-Pays de Louis Pasteur une entité d'un même espace présentant une cohérence géographique, historique et économique.

**Le schéma propose le maintien de la CC du Pays de Salins-les-Bains dans sa configuration actuelle.** Toutefois, la poursuite des collaborations qui se sont créées entre les trois CC au sein du Pays du Revermont pour développer et porter des projets structurants, doit conduire à leur regroupement dès que les conditions seront réunies.

**La CC Arbois, Vignes et Villages-Pays de Louis Pasteur** comporte 14 communes pour 6 578 habitants.

Ce territoire a une économie diversifiée entre industrie, viticulture et tourisme. Le nombre d'emplois est supérieur à celui des actifs. Il se caractérise par des relations domicile-travail avec les communautés jurassiennes voisines, principalement le Comté de Grimont mais aussi le Pays de Salins-les-Bains et le Val d'Amour ainsi qu'à un degré moindre Champagnole-Porte du Haut-Jura.

La CC Arbois Vignes et Villages-Pays de Louis Pasteur constitue avec celle du Comté de Grimont et celle du Pays de Salins-les-Bains une entité d'un même espace présentant une cohérence géographique, historique et économique.

**Le schéma propose le maintien de la CC Arbois, Vignes et Villages-Pays de Louis Pasteur dans sa configuration actuelle.** Toutefois, la poursuite des collaborations qui se sont créées entre les trois CC au sein du Pays du Revermont pour développer et porter des projets structurants, doit conduire à leur regroupement dès que les conditions seront réunies.

**La CC du Comté de Grimont** comporte 28 communes pour 10 399 habitants.

Ce territoire a une économie très diversifiée et orientée autour de l'agro-alimentaire, l'industrie et

la formation. Il est équilibré entre actifs et emplois et se caractérise par des relations domicile-travail avec les CC voisines, d'Arbois, Vignes et Villages-Pays de Louis Pasteur, Bresse-Revermont, Val d'Amour, Champagnole Porte du Haut-Jura, le Pays de Salins-les-Bains, les Coteaux de la Haute Seille ou la CCBL.

La CC du Comté de Grimont constitue avec celle d'Arbois, Vignes et Villages-Pays de Louis Pasteur et celle du Pays de Salins-les-Bains une entité d'un même espace présentant une cohérence géographique, historique et économique.

**Le schéma propose le maintien de la CC du comté de Grimont dans sa configuration actuelle.** Toutefois, la poursuite des collaborations qui se sont créées entre les trois CC au sein du Pays du Revermont pour développer et porter des projets structurants, doit conduire à leur regroupement dès que les conditions seront réunies.

**La CC du Pays des Lacs** comporte 30 communes pour 6 092 habitants.

Ce territoire rural dispose d'une économie diversifiée à dominante touristique et résidentielle. Il se caractérise par des relations domicile travail avec la CCBL, les CC Jura Sud, Champagnole Porte du Haut-Jura et de la Région d'Orgelet.

**Le schéma propose le maintien en l'état de la CC du Pays des Lacs**

**La CC de la Région d'Orgelet** comporte 25 communes pour 5 358 habitants.

Ce territoire dispose d'une activité industrielle centrée sur Orgelet, mais une économie diversifiée sur l'agriculture et le tourisme. Il apparaît assez équilibré entre actifs et emplois. Il se caractérise par des relations domicile travail très déficitaires avec la CCBL et plus équilibrées avec ses autres voisins notamment les CC du Pays des Lacs ou de la Petite Montagne ainsi qu'à un degré moindre Jura Sud.

**Le schéma propose le maintien de la CC de la région d'Orgelet.**

Compte tenu de sa taille, cette communauté dispose d'une capacité d'action limitée pour son développement. Elle appartient avec la CC Petite Montagne à un territoire relativement homogène dans sa géographie et son environnement. A terme, un regroupement pourra présenter de nombreux avantages pour ces deux entités.

**La CC Petite Montagne** comporte 40 communes pour 6 881 habitants.

Ce territoire rural, excepté les activités industrielles d'Arinthod, apparaît principalement résidentiel. Il se caractérise par des relations domicile-travail avec les territoires voisins et notamment un important mouvement en direction de l'Ain.

**Le schéma propose le maintien de la CC Petite Montagne qui est issue d'une fusion récente.**

De nature essentiellement rurale, cette communauté dispose d'une capacité d'action limitée pour son développement. Elle appartient avec la CC de la Région d'Orgelet à un territoire relativement homogène dans sa géographie et son environnement. A terme, un regroupement pourrait présenter de nombreux avantages pour ces deux entités.

**La CC du Pays de Saint-Amour** comporte 12 communes pour 4 101 habitants.

Ce territoire à l'activité industrielle marquée, est prépondérant en emplois par rapport aux actifs. Il se caractérise par des relations domicile travail avec les départements voisins notamment la CC du canton de Cuiseaux en Saône-et-Loire et le département de l'Ain. Il a, à un degré moindre, des échanges avec la CCBL, les CC de Sud Revermont et de la Petite Montagne.

Cette CC de moins de 5 000 habitants n'a pas la taille suffisante pour pouvoir rester isolée. Elle appartient à un territoire comprenant la CC du canton de Cuiseaux et pour partie celle du Sud Revermont, territoire structuré autour d'un pôle économique et desservi par la RD 1083.

**Le schéma propose une fusion de la CC du pays de Saint-Amour avec celle du Sud Revermont, cette fusion étant facilitée par l'exercice de compétences homogènes.**

**La CC du Sud Revermont** comporte 19 communes pour 6 320 habitants.

Ce territoire, où les activités industrielles sont concentrées sur les pôles de Cousance et Beaufort, est devenu majoritairement résidentiel. Il se caractérise par des relations domicile-travail essentiellement avec la CCBL ainsi que pour sa partie sud avec la CC du Pays de Saint-Amour et la CC du canton de Cuiseaux, en Saône-et-Loire.

**Les élus de la CC du Sud Revermont ont manifesté leur préférence pour une fusion avec la CC du pays de Saint-Amour dans la perspective d'un éventuel regroupement ultérieur avec la CC du canton de Cuiseaux.**

**Le schéma propose donc une fusion de la CC du Sud Revermont avec celle du pays de Saint-Amour.**

**La CC Bresse-Revermont** comporte 37 communes pour 11 567 habitants.

Ce territoire à l'économie tournée vers les services et l'agriculture, apparaît principalement résidentiel. L'existence du pôle de Bletterans n'empêche pas que les relations domicile-travail soient quasi monopolisées par la CCBL.

**La récente création de cette structure conduit à proposer le maintien de la CC Bresse-Revermont dans le projet de schéma.**

**La CC du Val de Sorne** comporte 9 communes pour 3 200 habitants.

Ce territoire totalement résidentiel, dont la commune de Montaigu appartient à l'unité urbaine de Lons-le-Saunier, apparaît économiquement et socialement lié à la CCBL.

D'une population inférieure au seuil de 5 000 habitants, la CC du Val de Sorne doit évoluer. Sa situation au sein de l'aire urbaine de Lons-le-Saunier l'oriente naturellement vers un rapprochement avec la structure lédonienne.

**Le schéma retient le regroupement de la CC du Val de Sorne avec la future communauté d'agglomération.**

**La CC du Bassin de Lons-le-Saunier** compte 22 communes pour 33 192 habitants.

Ce territoire structuré autour de la ville préfecture dispose d'une économie diversifiée avec une industrie notamment agro-alimentaire dynamique, des services éducatifs, de santé et commerciaux influant sur un large espace. Il comporte une nette prépondérance d'emplois (20 000 emplois) par rapport aux actifs résidents (10 700 actifs). L'agglomération exerce une forte attraction sur les communautés périphériques situées dans son bassin de vie. L'ensemble du territoire organise son développement dans le cadre d'un SCOT piloté par le syndicat mixte du pays lédonien.

L'organisation actuelle ne permet pas de répondre de manière optimale aux enjeux de ce territoire situé entre la métropole Rhin-Rhône et la région Rhône-Alpes et de lui donner une lisibilité au niveau régional voire interrégional.

C'est pourquoi, le syndicat mixte du Pays lédonien a engagé une étude de faisabilité pour la création d'une communauté d'agglomération.

**Dans l'attente des conclusions définitives de ces travaux, le schéma prévoit d'ores et déjà la création d'une communauté d'agglomération comprenant les CC du Bassin de Lons-le-Saunier, du Val de Sorne et les communes de Villeneuve-sous-Pymont, Mirebel et Verges.**

**La CC du Premier Plateau** comporte 7 communes pour 1663 habitants.

Ce territoire résidentiel se caractérise par des relations domicile travail avec les communautés voisines des Coteaux de la Haute Seille et du Comté de Grimont mais surtout avec la CCBL.

D'une population très nettement inférieure au seuil de 5 000 habitants, la CC du Premier Plateau doit évoluer.

**Le schéma prévoit le rattachement des communes de Verges et Mirebel à la future communauté d'agglomération et des autres communes à la CC des Coteaux de la Haute Seille.**

**La CC des Coteaux de la Haute Seille** comporte 18 communes pour 6 125 habitants.

Ce territoire principalement résidentiel, comprend des activités industrielles, touristiques et viticoles. Il se caractérise essentiellement par des relations domicile travail avec la CCBL et à un moindre degré avec les CC du Comté de Grimont ou de Bresse-Revermont.

L'évolution de cette CC est liée à celle de la CC du Premier Plateau et à celle de la future agglomération lédonienne.

**Le projet de schéma propose sa fusion avec la CC du Premier Plateau sans les communes de Mirebel et Verges.**

## **Arrondissement de Saint-Claude**

Le territoire comporte 5 communautés de communes depuis le premier janvier 2011 (auparavant 7) avec Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud, Haut-Jura-Arcade, la Grandvallièrre et la Station des Rousses-Haut-Jura.

Il n'y a pas de communauté en dessous du seuil de 5 000 habitants.

**La nouvelle CC Haut-Jura Saint-Claude** créée au premier janvier 2011 comporte 27 communes pour 24 145 habitants.

Le territoire, avec une légère prépondérance du nombre d'emplois sur les actifs, possède des relations domicile-travail sortantes essentiellement avec l'Ain et la CC Jura Sud. Les emplois industriels de l'espace sanclaudien attirent sur un périmètre jurassien beaucoup plus large avec cependant un lien toujours fortement marqué avec la CC Jura Sud.

Le territoire haut-jurassien, dans toutes ses composantes, constitue un espace homogène qui a besoin d'une lisibilité extérieure (Suisse, régions Franche-Comté et Rhône-Alpes) que seule la construction d'une structure de gouvernance peut provoquer.

A ce titre, l'appartenance de la CC Haut-Jura Saint-Claude à un vaste EPCI constitue à terme la seule réponse à la mesure de l'identité et des ambitions de ce territoire.

**Le projet pose comme étape intermédiaire le maintien de la CC Haut-Jura Saint-Claude, aux côtés d'un deuxième grand EPCI.**

**La CC de la Station des Rousses-Haut-Jura** comporte 4 communes pour 6 416 habitants.

Ce territoire, principalement résidentiel malgré l'importance de ses activités liées au tourisme (surtout hivernal), se caractérise par des relations domicile travail avec la Suisse voisine et dans une moindre mesure avec le Pays de Gex, mais également de manière conséquente avec Haut-Jura-Arcade.

Au sein du grand espace haut-jurassien précédemment évoqué, la CC de la Station des Rousses-Haut-Jura appartient au bassin de vie de Morez, et subit l'influence de la Suisse voisine dans ses effets positifs comme négatifs.

Dans une première étape, la structuration d'un EPCI au niveau de ce bassin de vie est une condition indispensable pour mieux conduire son développement.

**Le schéma propose que cet EPCI regroupe la CC de la Station des Rousses-Haut-Jura avec les CC du Haut-Jura-Arcade et de la Grandvallière.**

**La CC du Haut-Jura-Arcade** comporte 4 communes pour 9 482 habitants.

Ce territoire industriel, équilibré entre actifs et emplois, se caractérise par des relations domicile travail fortes avec la Suisse voisine mais aussi avec la Station des Rousses-Haut-Jura et la Grandvallière ainsi qu'à un degré moindre avec les CC Haut-Jura Saint-Claude et Champagnole Porte du Haut-Jura.

Au sein du grand espace haut-jurassien précédemment évoqué, la CC du Haut-Jura-Arcade se situe au cœur du bassin de vie de Morez.

Dans une première étape, la structuration d'un EPCI au niveau de ce bassin de vie lui permettrait de mieux conduire son développement.

**Le schéma propose donc que cet EPCI regroupe la CC du Haut-Jura-Arcade avec les CC de la Station des Rousses Haut-Jura et de la Grandvallière**

**La CC la Grandvallière** comporte 11 communes pour 5 232 habitants.

Ce territoire principalement résidentiel mais avec une économie diversifiée, se caractérise par des relations domicile-travail avec la Suisse, la CC du Haut-Jura-Arcade et à un degré moindre avec les CC de Champagnole Porte du Haut-Jura et Haut-Jura Saint-Claude.

La CC la Grandvallière appartient très clairement au bassin de vie de Morez. Elle développe par ailleurs des liens forts avec le bassin de Saint-Claude et contribue donc à la réalité du grand espace haut-jurassien précédemment évoqué.

Dans une première étape, la structuration d'un EPCI au niveau de ce bassin de vie lui permettrait de mieux conduire son développement.

**Le schéma propose que cet EPCI regroupe la CC la Grandvallière avec les CC du Haut-Jura-Arcade et de la Station des Rousses-Haut-Jura.**

**La CC Jura Sud** comporte 17 communes pour 7 459 habitants.

Ce territoire, en mutation entre industriel et résidentiel, apparaît encore équilibré entre actifs et emplois. Il se caractérise par des relations domicile-travail avec le département de l'Ain, mais aussi avec les communautés jurassiennes voisines, surtout celle de Haut-Jura Saint-Claude.

L'appartenance de la CC Jura Sud au PNR du Haut-Jura d'une part, l'identité de son fonctionnement avec Saint-Claude vis à vis de l'aire urbaine d'Oyonnax d'autre part, illustrent son appartenance au grand espace haut-jurassien précédemment évoqué.

**Le projet propose le maintien de la CC dans sa configuration actuelle. A moyen terme, l'intensité des échanges avec Saint-Claude doit conduire au regroupement de la CC Jura Sud avec celle de Haut-Jura Saint-Claude dans la perspective de la construction d'un EPCI haut-jurassien.**



## Réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes

Le Jura compte 181 syndicats dont les périmètres et les compétences se superposent à ceux des EPCI à fiscalité propre. Or, l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 donne pour orientation au schéma départemental « la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes au regard en particulier de l'objectif des doubles emplois entre des EPCI »

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi, le schéma propose deux solutions :

- Soit dissolution des syndicats et transfert des compétences aux communautés de communes ou d'agglomération qui en acceptent le principe ;
- Soit fusion de syndicats de même compétence à l'intérieur d'un périmètre correspondant à ceux des EPCI à fiscalité propre. Dans ce cas, il appartiendra aux communes membres des syndicats concernés de délibérer pour définir la liste des compétences du syndicat issu de la fusion . A défaut, toutes les compétences concernées seront transférées au nouveau syndicat.

### Les syndicats d'assainissement

Pour une petite station d'épuration desservant 200 équivalents habitants, le coût de remise aux normes est évalué à 1.5 M€. Il est donc indispensable de regrouper les syndicats en charge de cette compétence pour les doter des moyens qui leur permettront de faire face à ces enjeux dans les années à venir.

Plusieurs communautés de communes ont déjà choisi d'exercer cette compétence assainissement collectif; toutefois il n'est pas possible de retenir dans tous les cas le périmètre des communautés de communes pour des raisons topographiques.

Il paraît donc préférable d'inciter les syndicats compétents à opter pour une logique de bassin versant qui semble plus adaptée en la matière. Il est entendu que les nouveaux syndicats auront la possibilité de fixer des tarifs différents sur leur territoire en fonction du service rendu à condition d'arriver à terme à un tarif unique après mise à niveau des réseaux concernés.

Le tableau suivant liste les fusions proposées :

nom	siège	compétence	CC concernées	proposition
S.I.A.A.L	LONS LE SAUNIER CEDEX	assainissement	CCBL Val sorne + Villeneuve-sous-Pymont	dissolution après prise de compétence par la future CA Lons
SI ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE DOMBLANS	DOMBLANS	assainissement	Hte Seille	Fusion en un seul syndicat d'assainissement
SI ETUDE ET REALISATION PROJET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SERPAC)	BAUME LES MESSIEURS	assainissement	Hte Seille	
SIE DE LA HAUTE SEILLE	VOITEUR	distribution d'eau	Hte Seille	
SI ASSAINISSEMENT DU VAL SERIN	MONTAIN	assainissement	Hte Seille	

SIE DES TROIS RIVIERES	CHAUSSIN	eau et assainissement	plaine J/Gd Dole/Bresse/Val amour	fusion en un syndicat d'assainissement collectif et transfert de l'assainissement non collectif aux CC
SI DES EAUX DE LA REGION DE BLETTERANS	BLETTERANS	eau et assainissement	Bresse	
SIA DE LA VEZE	ROCHFORT SUR NENON	assainissement	Grand Dole	fusion en un syndicat d'assainissement et adhésion des communes d'Orchamps et Jouhe
SIA DU PAYS D'AMAOUS	SAMPANS	assainissement	Grand Dole	
SIA DES RUCHOTTES	LAVANGEOT	assainissement	Grand Dole	
SIVU DE LA FIN DE CHAMPAGNE	LA BARRE	eau et assainissement	jura nord	
SIA DES ROCHES	RANCHOT	assainissement	jura nord	
SIE DU VAL D'AMOUR	MONTBARREY	eau et assainissement (intra muros)	val Amour	dissolution si transfert assainissement à la CC Val amour / Fusion dans le cas contraire
SIE DE LA BICHE	CHAMBLAY	eau et assainissement (intra muros)	val Amour	
SIA DU CHAPY	LAMOURA		rousses/St claude	Fusion en un seul syndicat d'assainissement
SYNDICAT MIXTE DU CANTON DE MOREZ	MOREZ	divers		
SIA DE LA BASSE BIENNE	VAUX LES SAINT CLAUDE	assainissement (étude)	jura sud/st claude	dissolution en cours
SIE DU BOIS DE CROZ	VOSBLES	eau et assainissement	petite montagne	dissolution

**Dans le bassin de Lons, le périmètre du syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération lédonnienne (SIAAL) sera inclus dans le périmètre de la future communauté d'agglomération telle que prévu dans le présent projet.** Il est de bonne administration de proposer la dissolution du syndicat et de suggérer à la future communauté d'agglomération de prendre la compétence assainissement.

**Dans la vallée du Doubs, le schéma propose de regrouper les différents syndicats existants en une structure unique à laquelle les communes d'Orchamps et de Jouhe seraient rattachées dans la mesure où elles disposent de leurs propres stations d'épuration.**

**Sur le territoire de la Haute Seille, il est également proposé de regrouper les quatre syndicats existants.**

**Dans le secteur du Val d'Amour, le projet de schéma suggère à la communauté de communes du val d'Amour d'exercer la totalité de la compétence assainissement (collecte et traitement) ce qui entraînerait la dissolution des deux syndicats existants et permettrait à la commune de Mouchard de bénéficier du service rendu par la communauté de communes. A défaut, les deux syndicats devront fusionner.**

**Il est proposé que le syndicat mixte du canton de Morez fusionne avec celui du Chapy qui ne comprend actuellement que deux communes (Septmoncel et Lamoura).**

**Le syndicat de la Basse Bienne, devenu sans objet depuis la réalisation d'une étude qui n'a pas abouti sur un projet concret doit être dissous. De même, le syndicat du Bois de Croz doit également être dissous** dès lors que la communauté de communes Petite montagne exerce déjà la compétence assainissement (sa compétence eau sera traitée dans le § consacré aux syndicats d'eau).

**Enfin, le schéma propose de transférer la compétence assainissement non collectif exercée par les syndicats aux communautés de communes qui ne l'exercent pas déjà afin d'élargir le périmètre d'intervention des techniciens concernés.**

nom	siège	compétence	CC concernées	proposition
S.I.A.A.L	LONS LE SAUNIER CEDEX	assainissement	CCBL Val sorne + Villeneuve-sous-Pymont	transfert de la compétence ANC à la CA Lons
SI DES EAUX DE MONTMIREY LE CHÂTEAU	MONTMIREY LE CHÂTEAU	eau assainissement non collectif	NO Jura/ Jura nord	transfert assainissement non collectif aux CCet CA
SI DES EAUX DE LA REGION DE BLETTERANS	BLETTERANS	eau et assainissement	Bresse	transfert de la compétence ANC à la CC
SIE DES TROIS RIVIERES	CHAUSSIN	eau et assainissement	plaine jurassienne/Bresse/Gd Dole/Grimont	transfert de la compétence ANC aux CC/ CA
SIE DE BEAUFORT / STE AGNES ET ENVIRONS	BEAUFORT	distribution d'eau	CA Lons CC sud Revermont	transfert de la compétence ANC aux CA/ CC
SYNDICAT MIXTE DU CANTON DE MOREZ	MOREZ	divers	Haut-Jura Arcade	transfert de la compétence ANC à la CC

### **Les syndicats de distribution et de production de l'eau**

Le schéma directeur d'aménagement des eaux Rhône-Méditerranée (SDAGE) fixe pour objectif la protection des masses d'eau stratégiques pour lesquelles il paraît souhaitable de regrouper dans la mesure du possible les structures chargées d'en assurer la gestion.

Ce regroupement des syndicats concernés ne signifie pas l'abandon des sources actuellement gérées par les différentes structures existantes: il s'agit simplement de mutualiser les moyens et la gestion entre des syndicats qui partagent parfois les mêmes moyens et compétences techniques.

**Le schéma propose de fusionner des syndicats dont la taille ne permet pas de prendre en charge le coût des mises aux normes qui sera encore plus élevé que dans le domaine de l'assainissement compte tenu de l'ancienneté des réseaux.**

**Le schéma propose également la fusion de syndicats dont les réseaux ont vocation à terme à être interconnectés afin de sécuriser les approvisionnements quelles que soient les variations saisonnières et de protéger les périmètres de captage.**

**En outre, il est proposé de fusionner les syndicats de production avec les syndicats de distribution d'eau présents sur un même bassin de manière à n'avoir plus qu'une seule structure compétente en la matière.**

Enfin, il est entendu que si les réseaux n'ont pas le même niveau de performance, le nouveau syndicat aura la possibilité de fixer des tarifs différents sur son territoire en fonction du service rendu à condition d'arriver à terme à un tarif unique après mise à niveau des réseaux concernés.

Le tableau suivant dresse la liste des syndicats fusionnés:

DENOMINATION	SIEGE	VOCATION DU SYNDICAT	proposition de périmètre
SI DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE LA MERCANTINE	MAISOD	eau et assainissement	fusion en un seul syndicat de distribution et de production d'eau
SIE DE LA REGION D'ORGELET	CHAVERIA	distribution d'eau	
SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU DE LA REGION DE VOUGLANS	ORGELET	production d'eau	
L'INTERCOMMUNAL DE L'EAU POTABLE DE MONT SOUS VAUDREY / VAUDREY ET BANS	MONT SOUS VAUDREY	distribution d'eau	fusion en un seul syndicat de distribution d'eau
SIE DE LA BICHE	CHAMBLAY	distribution d'eau	
SIE DU BEL AIR	MOUCHARD	distribution d'eau	
SIE DU VAL D'AMOUR	MONTBARREY	distribution d'eau	
SM NEVY LES DOLE / SOUVANS	SOUVANS	distribution d'eau	
SIE DE LA REGION ARBOIS / POLIGNY	MONTHOLIER	distribution d'eau	
SIE DE LA VACHE	PRETIN	distribution d'eau	
SIE DU CENTRE EST DU JURA	CHAMPAGNOLE	distribution d'eau	
SIE DE BIEF DU FOURG / PETIT VILLARD	BIEF DU FOURG	distribution d'eau	
SYNDICAT MIXTE DE LA SOURCE DE LA PAPETERIE	CHAMPAGNOLE	production d'eau	
SIE DU REVERMONT	MONTMOROT	distribution d'eau	fusion en un seul syndicat de distribution d'eau
SIE DE BEAUFORT / STE AGNES ET ENVIRONS	BEAUFORT	distribution d'eau	
SIE DE LADOYE / LE FIED	LADOYE SUR SEILLE	distribution d'eau	fusion en un seul syndicat de distribution d'eau
SIE LA MARRE / PICARREAU	LA MARRE	distribution d'eau	
SIE DE LA REGION DE PASSEANANS	PASSEANANS	distribution d'eau	
SIE DE LA HAUTE SEILLE	VOITEUR	distribution d'eau	

SI DES EAUX DE LA REGION DE BLETTERANS	BLETTERANS	eau et assainissement	fusion en un seul syndicat et adhésion des communes de Lons le Saunier, Macornay, Conliège
SIE DU TORTELET	ARLAY	distribution d'eau	
SIE DES FOULLETONS	LARNAUD	distribution d'eau	
SIE DE L'HEUTE / LA ROCHE	CRANCOT	distribution d'eau	adhésion de Moiron
SIE DE LOUVENNE / MONTREVEL	LOUVENNE	distribution d'eau	fusion en un seul syndicat de distribution d'eau
SI ALIMENTATION EAU POTABLE VALLEE DU VALOUSON	MARIGNA SUR VALOUSE	distribution d'eau	
SIE DE MONTAGNA LE TEMPLIER	MONTAGNA LE TEMPLIER	distribution d'eau	
SIE DE SOUS LA TOUR	SAINT JULIEN	distribution d'eau	
SIE DE LAVAL / DANFIA	LEGNA	distribution d'eau	fusion en un seul syndicat de distribution d'eau
SIE DU BOIS DE CROZ	VOSBLES	distribution d'eau	
SIVOM DU CANTON D'ARINTHOD	ARINTHOD	divers	
SIE DU PETIT LAC DE CLAIRVAUX LES LACS	SOUCIA	distribution d'eau	adhésion des communes de Clairvaux et la Frasnée
SIE DU LAC D'ILAY	MONT SUR MONNET	distribution d'eau	fusion en un seul syndicat de distribution d'eau et adhésion de Chatelneuf
SIE DE MONNET LA VILLE ET BOURG	MONNET LA VILLE	distribution d'eau	
SIE DE DAMPIERRE	DAMPIERRE	distribution d'eau	fusion en un seul syndicat de distribution d'eau
SIE DU MOULIN ROUGE	ROCHEFORT SUR NENON	distribution d'eau	
SIVU DE LA FIN DE CHAMPAGNE	LA BARRE	Eau assainissement	
ALIMENTATION EAU POTABLE REGION DE DOLE	ROCHEFORT SUR NENON	distribution d'eau	fusion en un seul syndicat de distribution d'eau
SIE DU RECEPAGE	TAVAUX	distribution d'eau	

## Les syndicats à vocation scolaire

50 SIVOS sont dénombrés dans le Jura, et 5 communautés de communes exercent la compétence scolaire.

En matière d'investissement scolaire, la Dotation Globale d'Équipement (DGE) constituait la principale ressource permettant de financer les projets d'extension ou de création des écoles.

Or, en l'état actuel du droit (cf l'article 179 de la loi de finances du 29 décembre 2010) les syndicats de communes ne seront plus éligibles à compter de 2013 à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) issue de la fusion de la DGE et de la DDR.

Il paraît donc nécessaire d'anticiper l'application de cette mesure en incitant dans un premier temps les syndicats existants à se regrouper dès 2012. Dans un second temps, ce regroupement facilitera le transfert de la compétence scolaire à des EPCI à fiscalité propre si ceux-ci le décident.

**L'objectif du schéma consiste donc à obtenir dans la mesure du possible une identité de périmètre entre les SIVOS fusionnés et les futures communautés de communes présentées dans le projet.**

Le tableau suivant liste les syndicats concernés:

DENOMINATION	SIEGE	CC concernées	fusion proposée
SIVOS DE COMMENAILLES	COMMENAILLES	Bresse	Fusion et retrait de Monay
SIVOS DE CHAUMERGY	CHAUMERGY	Bresse	
SIVOS PRIMAIRE MATERNELLE DESNES/LOMBARD/RELANS	DESNES	Bresse	
SIVOS DE SELLIERES	SELLIERES	Bresse + Monay	
SI MATERNELLE ET PRIMAIRE DE NANCE	NANCE	Bresse	
SIVOS DE BLETTERANS	BLETTERANS	Bresse	Dénomination à changer (compétences péri scolaire)
SIVOS SAINT GERMAIN LES ARLAY/BRERY	SAINT GERMAIN LES ARLAY	Hte Seille	fusion en un SIVOS
SIVOS MATERNELLE MONTAIN/LE LOUVEROT	MONTAIN	Hte Seille	
SIVOS D'ARBOIS	ARBOIS	Arbois	fusion en un SIVOS
SIVOS DU BAS CANTON D'ARBOIS	LA FERTE	Arbois	
SIVOS DU RACHET	CHAUX DES CROTENAY	champagnole	fusion et retrait de Marigny
SIVOS DE L'ANGILLON	ANDELOT EN MONTAGNE	champagnole	
SIVOS DE LA FRESSE	SAINT GERMAIN EN MONTAGNE	champagnole	
SIVOS DU VAL DE SIROD	SIROD	Champagnole+Conte	
SIVOS DU PLATEAU	LE VAUDIOUX	Champagnole+Saffloz	
SIVOS DE LA COMBE D'AIN	MONNET LA VILLE	Champagnole+Marigny	
SIVOS DE PONT DE POITTE	PONT DE POITTE	pays lacs	fusion et adhésion de Marigny ou transfert à la CC pays des lacs
SIVOS DU HERISSON	DOUCIER	pays lacs	
SIVOS des LACS	CLAIRVAUX	pays lacs	
SIVOS DE LA VASSIERE	BONLIEU	pays lacs	

SIVOS DE LA BAROCHE	ARSURE ARSURETTE	Nozeroy	fusion en un SIVOS
SI MATERNELLE ET PRIMAIRE FORET DE LA JOUX	CENSEAU	Nozeroy	
SIVOS PRIMAIRE DU SECTEUR DE NOZERROY	NOZERROY	Nozeroy	
SIVOS L'ETOILE/QUINTIGNY/SAINT DIDIER	L'ETOILE	CCBL + Quintigny	Fusion et retrait de Quintigny
SIVOS DU REVERMONT	MACORNAY	Val sorne	
SIVOS ECOLES DE BAVERANS ET BREVANS	BREVANS	Dole	fusion en un SIVOS
SI PEDAGOGIQUE DE ROCHEFORT SUR NENON	ROCHEFORT SUR NENON	Dole	
SIVOS DU VAL DES ANGES	ROMANGE	Dole+ Auxange	
SIVOS JEAN MOULIN	ORCHAMPS	Jura nord	fusion en un SIVOS
SIVOS DES FORGES	FRAISANS	Jura nord	
SIVOS DE CHAUX	ETREPIGNEY	Jura nord+ Plumont	
SIVOS DE LA VALLEE DE L'OGNON	PAGNEY	Jura nord	
SIVOS DU VAL D'EMBRUN	GENDREY	Jura nord	
SIVOS CONCORDIA (ex-RANS/RANCHOT/MONTEPLAIN)	RANCHOT	Jura nord	
SIVOS d'OUNANS et VAUDREY	VAUDREY	Val amour	fusion et adhésion de Souvans et Nevy les Dole
SIVOS AUGERANS/BELMONT/ LA LOYE	BELMONT	Val amour	
SIVOS DE LA RIXOUSE ET VILLARD SUR BIENNE	LA RIXOUSE	St Claude+ Villard S/B	fusion en un SIVOS
SIVOS DU SECTEUR CHASSAL/MOLINGES	MOLINGES	St claude	
SIVOS VIRY/CHOUX/ROGNA	VIRY	St Claude	
SIVOS DE BELLECOMBE / LES MOUSSIERES / LES MOLUNES	LES MOUSSIERES	St Claude	
SIVOS LA PESSE/LES BOUCHOUX	LES BOUCHOUX	st claude	
SIVOS DU SECTEUR VAUX-JEURRE	VAUX LES ST CLAUDE	Jura sud	fusion en un SIVOS
SIVOS EN SAPEY	MEUSSIA	Jura sud	
SIVOS DU CHATELET	FORT DU PLASNE	Grandvallièrre	fusion et adhésion de Prenovel+Piards
SIVOS MORBIER/TANCUA/LEZAT	MORBIER	Arcade	
SIVOS DES JOUX	GRANDE RIVIERE	Grandvallièrre	

**Concernant le SIVOS de Sellières, il est proposé de retirer la commune de Monay du syndicat en laissant les enfants actuellement scolarisés à Sellières finir leur cycle de scolarité. Pour les enfants accueillis ultérieurement, ils seront scolarisés soit à Sellières soit à Colonne avec obligation pour la commune de résidence de participer aux charges de fonctionnement de la commune d'accueil.**

**De même pour le SIVOS de la Combe d'Ain, il est proposé de retirer la commune de Marigny pour la rattacher au SIVOS du Hérisson avec scolarisation des enfants non encore scolarisés à l'école de Doucier au lieu de celle de Monnet la ville.**

**Par contre, il n'est pas proposé pour des raisons géographiques de retirer les communes de Comte et Saffloz du SIVOS à créer sur le secteur de Champagnole qui ne sera donc pas parfaitement identique à celui de la communauté de communes.**

Il est proposé pour les mêmes raisons géographiques, de modifier le périmètre du syndicat issu de la fusion des SIVOS d'Ounans-Vaudrey et d'Augerans-Belmont-la Loye en ajoutant les communes de Souvans et Nevy-les- Dole afin de permettre la dissolution du syndicat mixte de Nevy-Souvans ( cf le § 4 relatif aux SIVOM).

De même les communes de Prénovel et les Piards seraient intégrées au SIVOS issu de la fusion du SIVOS du Chatelet et du SIVOS de Morbier-Tancua-Lezat afin de permettre la dissolution du SIVOM de Prenovel-les-Piards. (cf le § 4).

Concernant le SIVOS de l'Etoile-Saint-Didier-Quintigny, le retrait de la commune de Quintigny permettra de faire correspondre le périmètre du SIVOS après fusion avec celui de la future communauté d'agglomération.

Enfin, le schéma propose de ne pas modifier les périmètres des SIVOS du Chalet, du premier plateau, du Val d'Orain et de Montrond-Molain-Besain-Valempoulières dans la mesure où la mise en cohérence de leurs périmètres avec celui d'une communauté de communes nécessiterait le retrait de plusieurs communes.

### Les syndicats à vocation multiple

Il reste une douzaine de syndicats à vocation multiple dont la majorité des compétences peuvent être transférées à des communautés de communes ou d'agglomération qui de plus en plus ont une vocation généraliste. Il s'agit de compétences à vocation sportive, culturelle, sociale, d'achat de matériel, de gestion du personnel ou de voirie.

Dans de nombreux cas, ces compétences sont déjà prises en charge par des communautés de communes ou d'agglomération et il est donc proposé de transférer les compétences des syndicats suivants :

nom	siège	compétences	CC concernée	dissolution proposée si transfert de compétence à :
SI A LA CARTE DU BASSIN DE L' ANGILLON	ANDELOT EN MONTAGNE	assainissement,,,	Champagnole	en cours de dissolution
SIVOM DU CHANOIS	SAINT MAUR	culture/sport /voirie	Orgelet	CC Orgelet
SIVOM DU CANTON D'ARINTHOD	ARINTHOD	eau/ social/ gestion personnel /matériel	petite montagne	CC petite montagne (sauf compétence eau)
SIVOM DE PRENOVEL / LES PIARDS	LES PIARDS	scolaire/ voirie/centre secours	Grandvallière	CC Grandvallière/Arcade/Rousses (sauf compétence scolaire)
SIVOM DU VAL D'AMOUR	MONT SOUS VAUDREY	social/ culturel/sportif	Val Amour/Grand Dole	CC Val Amour + retrait Nevy Dole (sauf compétence scolaire)
SM DE NEVY LES DOLE / SOUVANS	SOUVANS	social /scolaire	Val Amour/Grand Dole	
SIVOM DU SUD REVERMONT	VINCELLES	acquisition de matériel	sud Revermont	CC sud Revermont/St Amour
SI de voirie du revermont polinois	POLIGNY	voirie	Grimont	CC Grimont
SI pour la gestion d'équipements sportifs	DAMPARIS	culturel/sportif	Grand Dole	CA Grand Dole

La loi du 16 décembre 2010 ne permet pas d'imposer à des communautés de communes ou d'agglomération de modifier leurs statuts pour prendre de nouvelles compétences. **Néanmoins, le schéma propose le transfert d'une compétence à une communauté de communes dans la mesure où cela permet de mutualiser les moyens et de générer des économies d'échelle.**

La dissolution des syndicats concernés sera donc conditionnée à l'accord des conseils communautaires de prendre en charge ces nouvelles compétences.

Il est donc proposé de dissoudre le SIVOM de Prénovel-les Piards en transférant ses compétences voirie et centre de secours à la communauté de communes issue de la fusion Grandvallière/Arcade/les Rousses et sa compétence scolaire au SIVOS créé sur le même territoire (cf le tableau des SIVOS au § 3)

De même, les compétences du syndicat mixte de Nevy-les-Dole /Souvans seraient transférées à la communauté de communes du Val d'Amour pour la seule commune de Souvans, et sa compétence scolaire serait reprise par le syndicat issu de la fusion des SIVOS d'Ounans- Vaudrey et d'Augerans-Belmont-la Loye ( cf le § 3).

Au total, le schéma propose la dissolution de 9 syndicats à vocation multiples.

### Les syndicats compétents en matière d'ordures ménagères

Compte tenu de la pertinence de leurs périmètres respectifs, le schéma propose de laisser en l'état les périmètres des syndicats de collecte ou de traitement des ordures ménagères.

### Les syndicats inactifs

Plusieurs syndicats (syndicat du bassin de l'Angillon, syndicat de voirie du Revermont Polinois, SERPAC...) ont déjà engagé une procédure de dissolution qui sera conduite à son terme dans les prochaines mois.

Les syndicats listés dans le tableau suivant ont également cessé toute activité depuis deux années au moins et feront donc l'objet d'une prochaine dissolution:

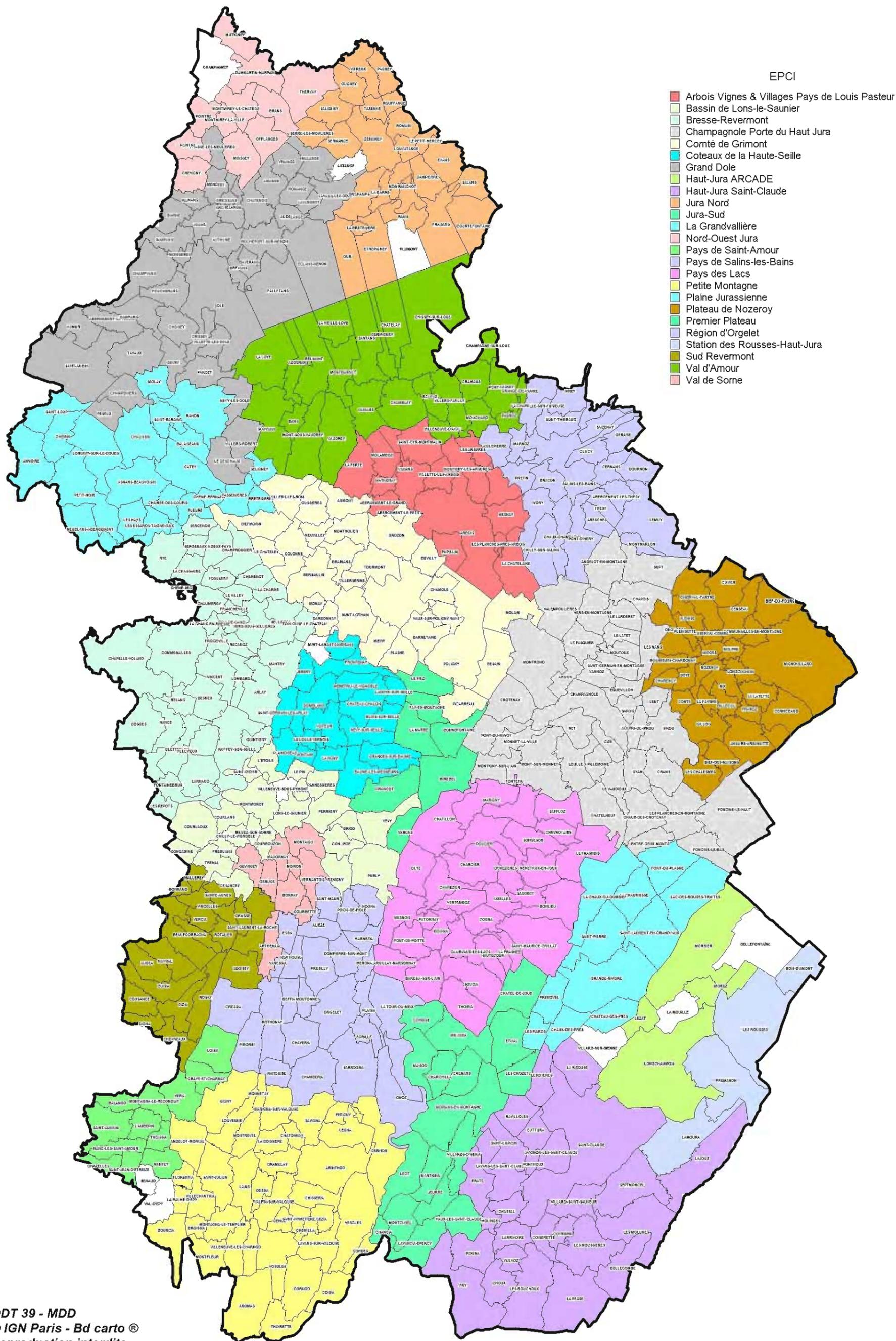
NOM	SIEGE	PROPOSITION
SI DE L'ETANG DE LA MUYRE	JOUHE	En cours de dissolution
SI D'ELECTRICITE DU DROUVENANT	SAINT MAURICE CRILLAT	inactif
SI DES CHEMINS DE FER DES ROUSSES	LES ROUSSES	inactif

Au total, le schéma propose la dissolution de 17 syndicats, 2 extensions de périmètre et 28 fusions ce qui représente 77 syndicats supprimés; le nombre de syndicats présents dans le Jura passe ainsi de 181 à 104 dont 80 syndicats intercommunaux, 17 syndicats mixtes fermés, et 7 syndicats mixtes ouverts.

La carte de l'intercommunalité restera encore très dense mais le schéma permettra de rationaliser considérablement l'exercice des compétences dans les principaux domaines pour lesquels des enjeux majeurs ont été identifiés dans les prochaines années.

Les syndicats issus des regroupements préconisés pourront ainsi se doter des moyens qui leur permettront plus facilement de faire face à ces enjeux.

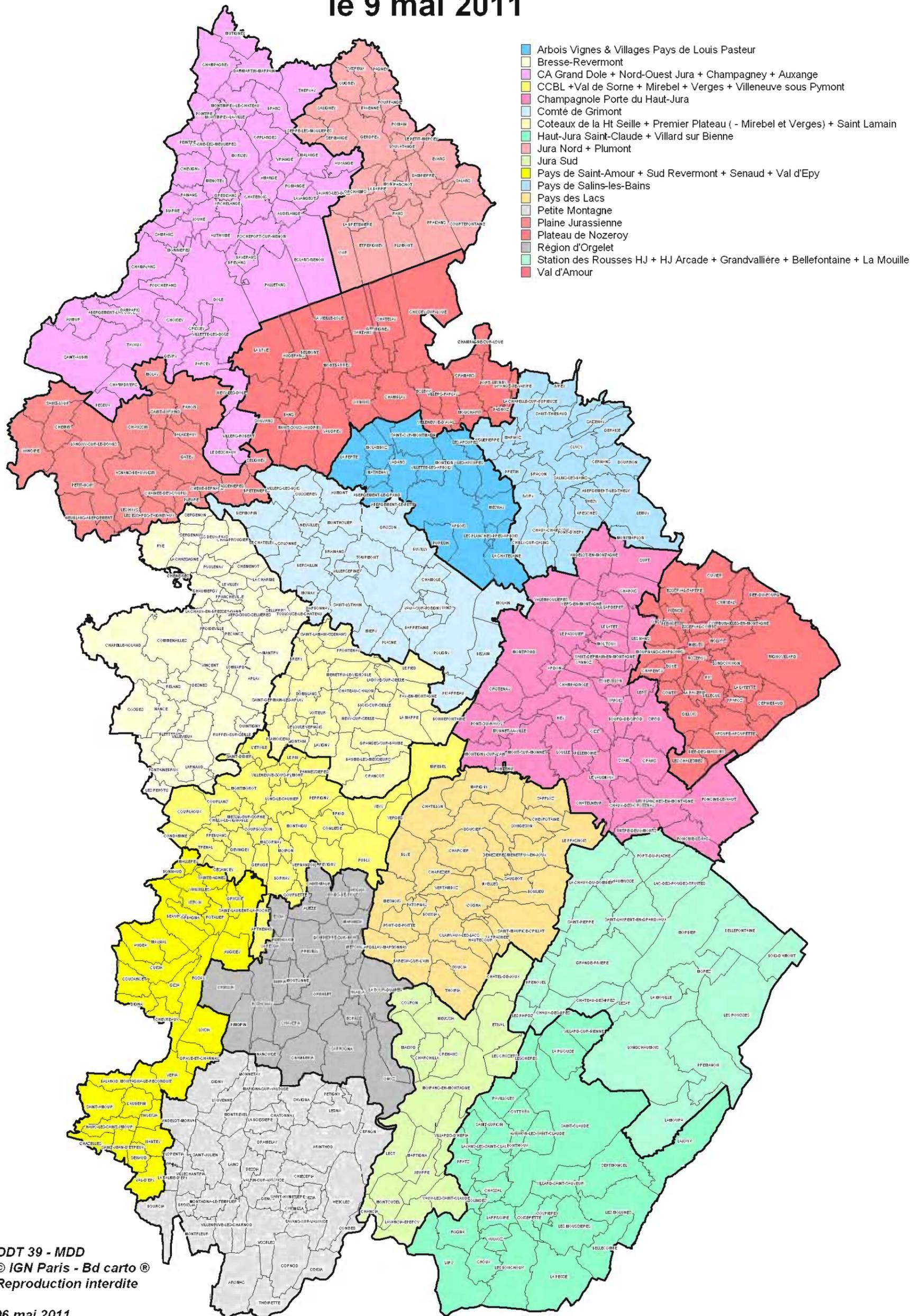
# Situation de l'intercommunalité dans le Jura le 1er janvier 2011



Conception : DDT 39 - MDD  
 Sources : © IGN Paris - Bd carto ®  
 Reproduction interdite

Date : 28 Janvier 2011

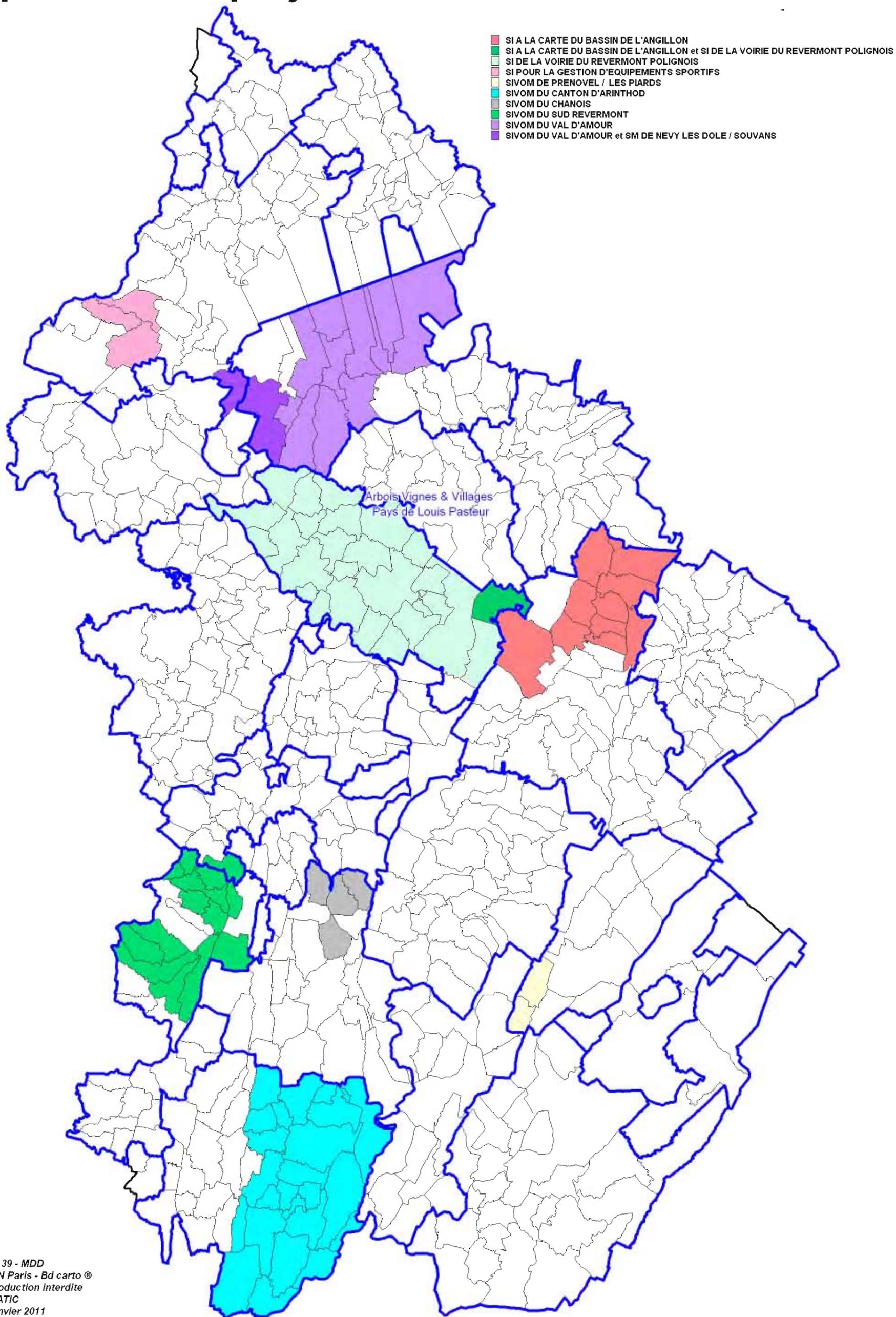
# Projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le préfet à la CDCI le 9 mai 2011



Conception : DDT 39 - MDD  
Sources : © IGN Paris - Bd carto®  
Reproduction interdite

Date : 06 mai 2011

# SIVOM et autres syndicats intercommunaux de voirie ou d'équipements sportifs évoqués dans le projet de SDCI



Conception : DDT 39 - MDD

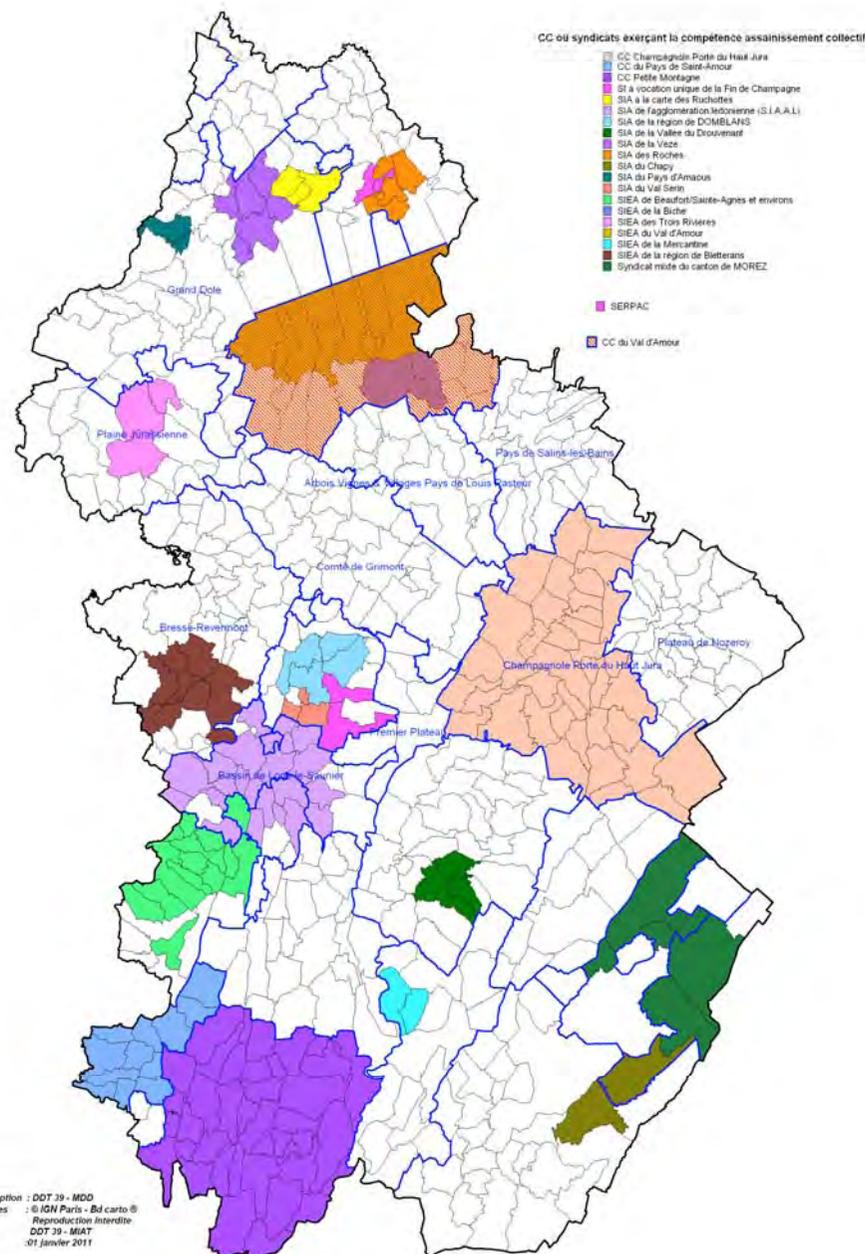
Sources : © IGN Paris - Bd carto®  
Reproduction interdite  
BANATIC

Date : 01 janvier 2011

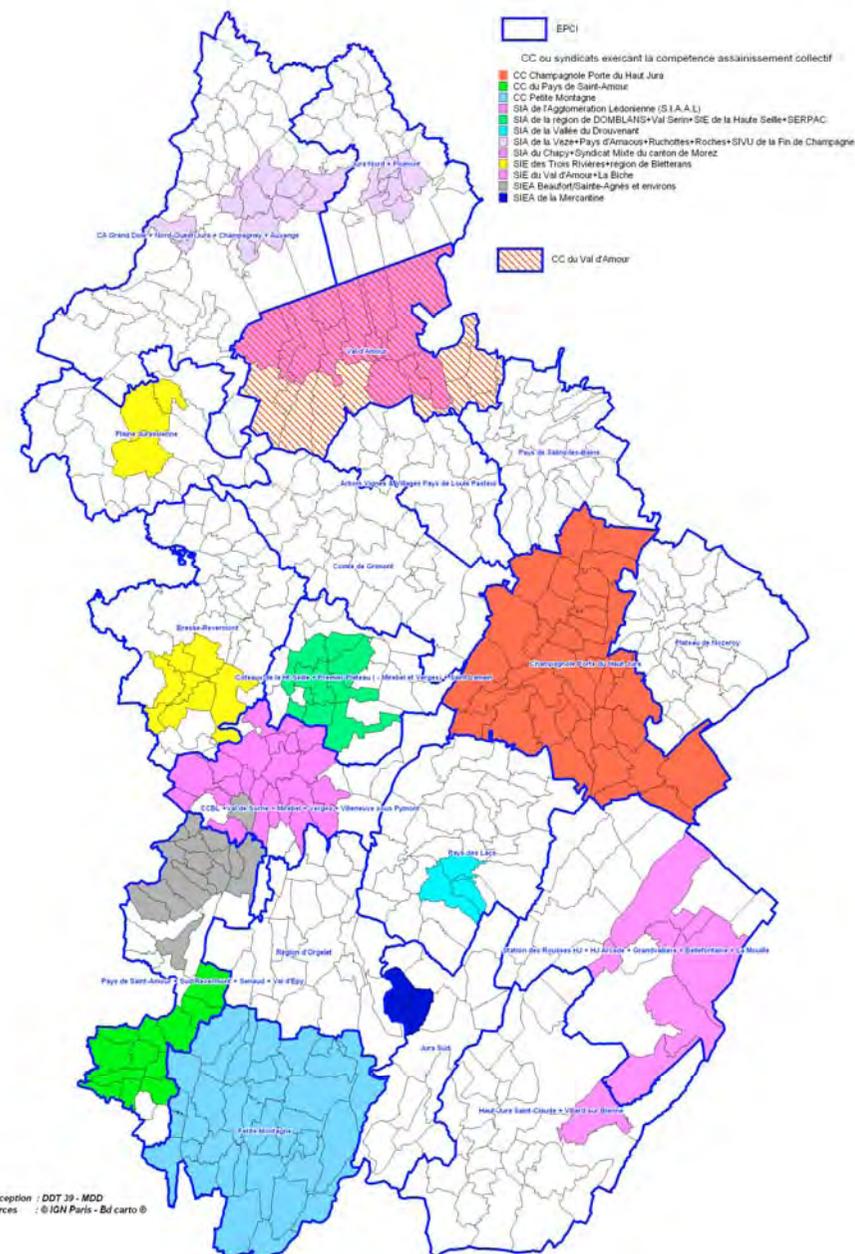
# Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

## Propositions de fusions de syndicats sur le champ de l'assainissement collectif

### Situation actuelle



### Situation proposée

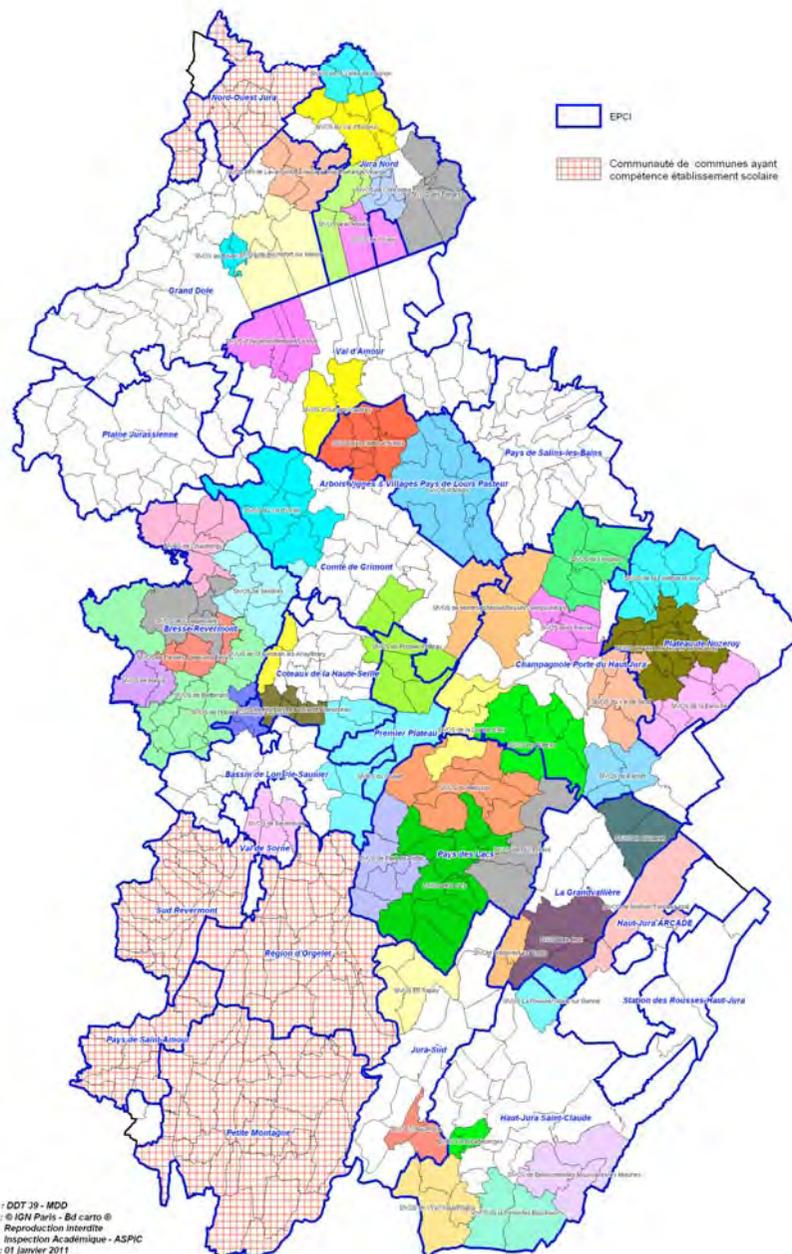




# Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

## Propositions de fusions de syndicats pour les SIVOS

### Situation actuelle



### Situation proposée

